

Grenoble, mardi 10 mai 2016

## **Nouveau tunnel du Grand Chambon : les travaux démarrent**

**Le Département de l'Isère a lancé les travaux de percement du tunnel du Grand Chambon ce lundi 9 mai 2016. A cette occasion, Jean-Pierre Barbier, Président du Département, organise une visite du chantier sur site, le vendredi 13 mai à 9h30.**

Depuis la fermeture du tunnel du Grand Chambon en avril 2015, le Département de l'Isère, maître d'ouvrage, est complètement mobilisé aux côtés de l'Etat et des collectivités partenaires pour **rétablir une liaison pérenne entre l'Isère et les Hautes-Alpes**.

La **solution de percer un nouveau tunnel de dérivation** a été expertisée et validée par les services de l'Etat en septembre dernier et **dès novembre 2015, des premiers travaux préparatoires** ont été lancés par le Département :

- De novembre 2015 à avril 2016 : travaux de sécurisation vis-à-vis des risques naturels (chute de blocs) au niveau de la tête amont du tunnel (côté Hautes-Alpes).
- De janvier 2016 à avril 2016 : réalisation d'une tranchée nécessaire à la mise en place des réseaux dans le tunnel existant.

### **Déroulement du chantier**

**Les travaux de construction de la tête amont du tunnel ont démarré lundi 9 mai.** Le percement du nouveau tunnel débutera au cours de la dernière semaine de mai.

**Le Département de l'Isère met tout en œuvre pour que le nouveau tunnel ouvre temporairement à la circulation à la mi-décembre 2016, afin de préserver la saison hivernale de l'Oisans et de la Haute-Romanche.** Une deuxième période de travaux est prévue de mars à décembre 2017, avec réouverture en journée entre juillet et août 2017 (poursuite des travaux de nuit). **Ouverture définitive mi-décembre 2017.**

Le Département s'est vu dernièrement confirmé la participation financière de l'Etat, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pendant toute la durée des travaux et de fermeture du tunnel, la route de secours (RS 1091) restera ouverte.

### **CONTACTS PRESSE :**